

CESR 20	SIRET : 48815270300010		N° Déclaration d'existence : 94 20 200 0520		
	FICHE D'INSCRIPTION			Service Formation Mise à jour initiale 2015	
	<input type="checkbox"/> FIMO <input type="checkbox"/> FCO <input type="checkbox"/> FCO Passerelle		<input type="checkbox"/> Marchandises <input type="checkbox"/> Voyageurs		Date : _____

LE STAGIAIRE :

Nom : _____ Prénom : _____

Date et Lieu de Naissance : _____

Adresse Complete : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

L'ENTREPRISE :

Nom ou raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Informations complémentaires :

Date de formation : _____

Prise en charge de la formation : OPCA Entreprise Particulier Autre : _____

Numéro de carte tachygraphe : _____

Date d'échéance de votre FIMO ou FCO Actuelle : _____

Je confirme l'entière exactitude de ces informations et en suis seul responsable.

Signature et cachet de l'entreprise
Suivi de la mention « Lu et approuvé »

Signature du stagiaire
Suivi de la mention « Lu et approuvé »

Pièces à joindre AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION

- Photocopie Recto Verso du permis de conduire en cours de validité.
- 4 Photos d'identité.
- Photocopie de la carte de chronotachygraphe (si vous en possédez une).
- Photocopie de votre FIMO (140 heures).
- Si vous n'avez pas effectué de FIMO : photocopie de votre dispense FIMO ou attestation d'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel.
- Photocopie de votre FCO actuelle.
- 1 Chèque de 78,00 Euros libellé à l'ordre du CESR 20 (pour la Carte de Qualification de Conducteur).

**N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT
PLANIFIEZ VOS FORMATIONS (REGLE DES 6 MOIS)**

Le stage FCO (ancien FCOS) de 35 heures peut être effectué par anticipation dans les 6 mois qui précèdent la date à laquelle l'obligation de formation doit être remplie (date d'anniversaire : valable jusqu'au) mais le délai de validité de cette formation ne commencera à courir qu'à l'expiration de la période de validité de la formation précédente.

NOUVELLE REGLEMENTATION :

Nous sommes dans l'obligation de délivrer des CARTES DE QUALIFICATION DE CONDUCTEUR (CQC). Nous devons être très vigilants sur la constitution des dossiers qui ne sont plus traités par nos soins mais directement par Chronoservices.

Cette inscription pourra donc être validée qu'après réception de la fiche d'inscription dûment remplie et accompagnée de toutes les pièces et règlements demandés.